

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS
2010-2011

Québec 

NOTE PRÉLIMINAIRE

Ce document d'information est principalement destiné aux membres de la Commission parlementaire responsable de l'étude des crédits du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année financière 2010-2011.

Deux parties distinctes composent ce document. La première contient des renseignements généraux et des données financières et statistiques tandis que la deuxième comprend l'explication des variations de crédits entre les années financières 2009-2010 et 2010-2011.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2010-2011
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1	L'organisation administrative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1
1.1	La mission du Ministère.....	1
1.2	Les réseaux d'enseignement.....	2
1.3	L'effectif du Ministère	3
1.4	La structure des programmes	3
1.5	La structure administrative.....	5
	1.5.1 - Structure des programmes 2010-2011	6
	1.5.2 - Budgets comparatifs 2009-2010 et 2010-2011	8
	1.5.3 - Organigramme	9
2	Les crédits du ministère de l'Éducation, du loisir et du sport en 2010-2011	10

PARTIE II

BUDGETS COMPARATIFS 2009-2010 et 2010-2011

PROGRAMME 01 - Administration et consultation.....	12
Éléments 01 à 08 – Explications.....	14
PROGRAMME 02 - Formation en tourisme et hôtellerie	15
Élément 01 – Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	16
PROGRAMME 03 - Aide financière aux études	17
Élément 01 - Bourses consécutives aux prêts	18
Élément 02 - Intérêts et remboursements aux banques.....	19
Élément 03 - Autres bourses.....	20
Élément 04 - Administration de l'aide financière aux études	21

PROGRAMME 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire.....	22
Élément 01 - Commissions scolaires.....	24
Élément 02 - Commissions scolaires à statut particulier	25
Élément 03 - Service de la dette des commissions scolaires	26
Élément 04 - Enseignement privé.....	27
Élément 05 - Soutien à des partenaires en éducation.....	28
Élément 06 - Aide au transport scolaire	29
PROGRAMME 05 - Enseignement supérieur.....	30
Élément 01 - Cégeps	32
Élément 02 - Universités	33
Élément 03 - Enseignement privé au collégial.....	34
Élément 04 - Service de la dette des cégeps.....	35
Élément 05 - Service de la dette des universités	36
Élément 06 - Soutien à des partenaires en éducation.....	37
PROGRAMME 06 - Développement du loisir et du sport.....	38
Élément 01 – Promotion du loisir et de l’action bénévole.....	39
Élément 02 – Promotion du sport et de la sécurité et recherche	40
PROGRAMME 07 - Régimes de retraite	41

**RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX**

1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

1.1 La mission du Ministère

De par sa loi constitutive, les fonctions du Ministère s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport, en vue notamment :

- de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités qui lui sont conférés par les lois en exerçant six grandes fonctions, qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives;

- contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- gérer les ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- conseiller le législateur et les responsables politiques.

1.2 Les réseaux d'enseignement¹

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire

Le réseau des écoles publiques est administré par 72 commissions scolaires linguistiques (60 sont reconnues comme francophones, 9 comme anglophones et 3 comme ayant un statut particulier). Deux de ces dernières offrent principalement des services aux élèves autochtones, soit la Commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik.

En 2008-2009, les commissions scolaires dirigeaient 2 361 écoles publiques. De ce nombre, 1 741 établissements offraient l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, 429 écoles donnaient l'enseignement secondaire en formation générale et 191 offraient à la fois l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. À ces établissements s'ajoutaient 193 centres de formation professionnelle et 187 centres d'éducation des adultes.

Pour sa part, le réseau des écoles privées comptait, en 2008-2009, 285 établissements. De ce nombre, 188 sont agréés aux fins de subventions et 97 sont titulaires d'un permis sans agrément.

L'enseignement collégial

En 2008-2009, on comptait au Québec 118 établissements offrant un programme menant au diplôme ou à une attestation d'études collégiales. Il s'agit de 52² cégeps, de 55 établissements privés, dont 2 établissements sous entente internationale (France-Québec), de 11 établissements du réseau gouvernemental (7 conservatoires de musique, 2 instituts de technologie agricole, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et le Collège MacDonald qui relève de l'Université McGill).

L'enseignement universitaire

La Loi sur les établissements d'enseignement universitaire reconnaît au Québec les établissements suivants : l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université Bishop's, l'Université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, l'École des

¹ Source : DRSI, Toutes les données de la section 1.2 sont provisoires; elles reflètent l'information disponible au 22 février 2010.

² Il y a 48 établissements collégiaux publics dont 2 d'entre eux comprennent aussi des campus ou des cégeps qui sont comptés. Il s'agit du Champlain Regional College (Campus Lennoxville, Campus Saint-Lambert-Longueuil, Campus St-Lawrence) et du Collège régional de Lanaudière (Cégep de l'Assomption, Cégep de Terrebonne et Cégep de Joliette).

hautes études commerciales de Montréal, l'Université Concordia, l'Université de Sherbrooke ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Le réseau de l'Université du Québec comprend 11 entités juridiques : le siège social, six constituantes, trois écoles supérieures et un institut de recherche.

La population scolaire

En 2008-2009, la population scolaire comptait 1 030 092 jeunes à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, incluant la formation professionnelle. De plus, en 2007-2008¹ on comptait 266 367 adultes, incluant ceux qui étaient inscrits à la formation professionnelle. Dans le réseau collégial, selon les données du printemps 2009, on dénombrait 205 266 personnes inscrites. Ces données comprennent les inscriptions tant à l'enseignement ordinaire (174 792) qu'à l'éducation des adultes (30 474), dans les réseaux public et privé. Enfin, au trimestre d'hiver 2009, 264 029 personnes fréquentaient l'université, tous cycles d'études et régimes confondus.

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité aux études supérieures et à la formation professionnelle au secondaire, le Ministère accorde aux étudiantes, aux étudiants et aux élèves, dont les ressources financières sont insuffisantes, un soutien financier pour la poursuite de leurs études par le Programme des prêts et bourses. Les données au 31 mars 2009 indiquent que 138 855 personnes ont bénéficié d'une aide financière; parmi elles, 47 756 ont reçu un prêt seulement, 89 791 ont reçu un prêt et une bourse et 1 308 ont eu droit à une bourse seulement.

1.3 L'effectif du Ministère

Au 1^{er} avril 2010, l'effectif autorisé total du Ministère s'établit à 1332 par rapport à l'effectif autorisé total au 1^{er} avril 2009 qui était de 1395. Cette baisse est due à l'abolition de 60 postes et au transfert de trois postes vers un autre ministère. De ce nombre, on note 1170 effectifs à l'administration du Ministère et 162 effectifs à l'Aide financière aux études. Ce total inclut 54 effectifs pour les trois organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation que sont le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

1.4 La structure des programmes

Le Ministère exerce sa responsabilité à l'égard des sept programmes suivants :

¹ Les données 2008-2009 ne sont pas disponibles.

Le programme 01 – Administration et consultation vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le programme 02 – Formation en tourisme et hôtellerie vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

Le programme 03 – Aide financière aux études vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

Le programme 05 – Enseignement supérieur vise à rendre accessibles, aux étudiantes et aux étudiants des réseaux collégial et universitaire, les services d'enseignement, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le programme 06 – Développement du loisir et du sport vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le programme 07 – Régimes de retraite regroupe le régime de retraite des enseignants (RRE), le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) applicables au personnel des réseaux.

Le tableau 1.5.1 présente la structure des programmes du Ministère pour l'année financière 2010-2011.

1.5 La structure administrative

1.5.1 - Structure des programmes 2010-2011

1.5.2 - Budgets comparatifs 2009-2010 et 2010-2011

1.5.3 - Organigramme

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

STRUCTURE DES PROGRAMMES 2010-2011

BUDGET DE DÉPENSES 2010-2011

PROGRAMME 01 - ADMINISTRATION ET CONSULTATION	159 555,2	1,1 %
<p>Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Élément 01 - Direction Élément 02 - Information, communication et administration Élément 03 - Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire Élément 04 - Administration de l'enseignement supérieur Élément 05 - Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue Élément 06 - Conseil supérieur de l'éducation Élément 07 - Commission d'évaluation de l'enseignement collégial Élément 08 - Administration du loisir et du sport 		
PROGRAMME 02 - FORMATION EN TOURISME ET HÔTELLERIE	23 749,0	0,2 %
<p>Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Élément 01 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 		
PROGRAMME 03 - AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	531 932,0	3,6 %
<p>Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Élément 01 - Bourses consécutives aux prêts Élément 02 - Intérêts et remboursements aux banques Élément 03 - Autres bourses Élément 04 - Administration de l'aide financière aux études 		
PROGRAMME 04 - ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	8 451 863,8	57,1 %
<p>Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Élément 01 - Commissions scolaires Élément 02 - Commissions scolaires à statut particulier Élément 03 - Service de la dette des commissions scolaires Élément 04 - Enseignement privé Élément 05 - Soutien à des partenaires en éducation Élément 06 - Aide au transport scolaire 		

PROGRAMME 05 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	4 757 066,9	32,1 %
<p>Ce programme vise à rendre accessibles, aux étudiantes et aux étudiants des réseaux collégial et universitaire, les services d'enseignement, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.</p> <p>Élément 01 - Cégeps Élément 02 - Universités Élément 03 - Enseignement privé au collégial Élément 04 - Service de la dette des cégeps Élément 05 - Service de la dette des universités Élément 06 - Soutien à des partenaires en éducation</p>		
PROGRAMME 06 - DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT	63 545,3	0,4 %
<p>Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.</p> <p>Élément 01 - Promotion du loisir et de l'action bénévole Élément 02 - Promotion du sport et de la sécurité et recherche</p>		
PROGRAMME 07 - RÉGIMES DE RETRAITE	817 335,5	5,5 %
<p>Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ainsi qu'à celui des enseignants (RRE) applicables au personnel des réseaux.</p> <p>Élément 01 - Régime de retraite des enseignants Élément 02 - Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics Élément 03 - Régime de retraite du personnel d'encadrement</p>		
TOTAL MINISTÈRE :	14 805 047,7	100%

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

Budgets comparatifs 2009-2010 et 2010-2011

(000 \$)

1.5.2

<u>PROGRAMMES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
01- Administration et consultation	158 394,8	159 555,2	1 160,4	0,7
02- Formation en tourisme et hôtellerie	23 427,1	23 749,0	321,9	1,4
03- Aide financière aux études	531 376,9	531 932,0	555,1	0,1
04- Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 267 095,1	8 451 863,8	184 768,7	2,2
05- Enseignement supérieur	4 673 674,6	4 757 066,9	83 392,3	1,8
06- Développement du loisir et du sport	65 295,3	63 545,3	(1 750,0)	(2,7)
07- Régimes de retraite	808 367,0	817 335,5	8 968,5	1,1
Total - Ministère	<u>14 527 630,8</u>	<u>14 805 047,7</u>	<u>277 416,9</u>	<u>1,9</u>

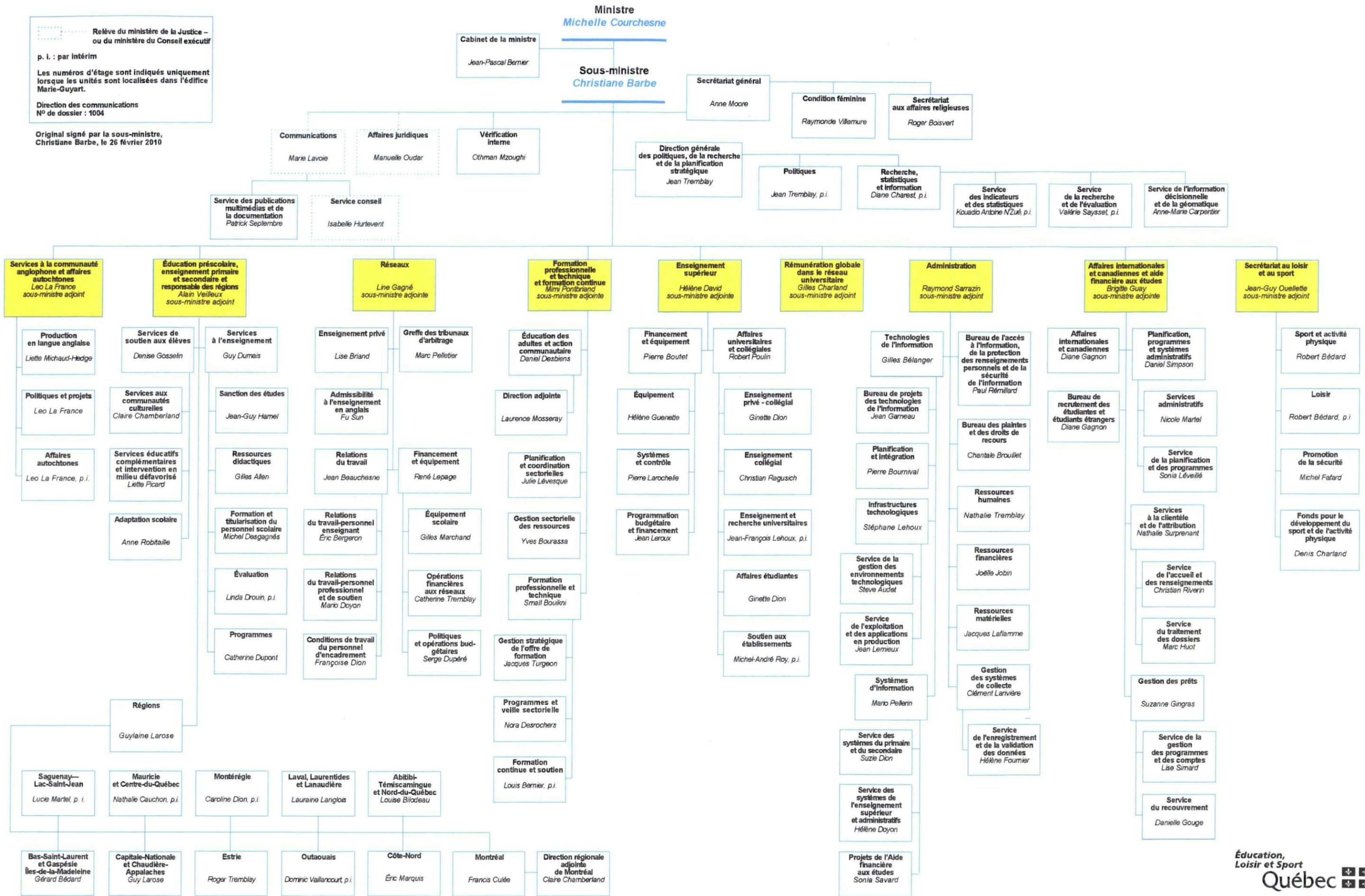
BUDGET D'INVESTISSEMENTS

- Immobilisations	18 561,8	17 106,8	(1 455,0)	(7,8)
- Prêts, placements et avances *	4 446 000,0	138 600,0	(4 307 400,0)	(96,9)
TOTAL:	<u>4 464 561,8</u>	<u>155 706,8</u>	<u>(4 308 855,0)</u>	<u>(96,5)</u>

* Le budget d'investissements 2009-2010 inclut, au titre de "Prêts, placements et avances", les crédits requis conformément à la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) afin de pourvoir à des dépenses d'organismes du réseau de l'éducation inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2008 à la suite de la réforme comptable. Cette somme sert à l'inscription de provisions qui seront versées selon les modalités déterminées par le ministre des Finances et la présidente du Conseil du trésor.

Relève du ministère de la Justice – ou du ministère du Conseil exécutif
 p. i. : par intérim
 Les numéros d'étage sont indiqués uniquement lorsque les unités sont localisées dans l'édifice Marie-Guyart.
 Direction des communications
 N° de dossier : 1004

Original signé par la sous-ministre,
 Christiane Barbe, le 26 février 2010



2 LES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT EN 2010-2011

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère totalise 14 805,0 M\$ en 2010-2011, soit une augmentation nette de 277,4 M\$ par rapport au budget de dépenses de 2009-2010 (1.5.2).

Le budget se répartit entre sept programmes dont le programme 01 – Administration et consultation pour 159,6 M\$ (1,1 %), le programme 02 – Formation en tourisme et hôtellerie pour 23,7 M\$ (0,2 %) et le programme 03 – Aide financière aux études pour 531,9 M\$ (3,6 %).

Le secteur de l'enseignement, qui regroupe le programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire et le programme 05 – Enseignement supérieur, représente 89,2 % du budget. Pour chacun de ces programmes, le budget de dépenses est respectivement de 8 451,9 M\$ (57,1 %) et 4 757,1 M\$ (32,1 %).

Le budget affecté au programme 06 – Développement du loisir et du sport est de 63,5 M\$ (0,4 %).

Enfin, le budget du programme 07 – Régimes de retraite est de 817,3 M\$ (5,5 %).

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est composé à 98,7 % de dépenses de transfert, répartis entre différents bénéficiaires :

	<u>M\$</u>
▪ Les institutions d'enseignement	13 970,0
▪ Les personnes	505,5
▪ Les établissements de santé et de services sociaux	2,6
▪ Les entreprises et organismes d'État	23,7
▪ Les organismes à but non lucratif	113,3
▪ Municipalités	1,4
	<hr/>
TOTAL :	14 616,5

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère totalisera 155,7 M\$ en 2010-2011, soit une diminution nette de 4 308,9 M\$ par rapport au budget d'investissements de 2009-2010 (Annexe II).

Le budget d'investissement 2009-2010 inclut, au titre de « Prêts, placements et avances », les crédits requis conformément à la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) afin de pourvoir à des dépenses d'organismes du réseau de l'éducation inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2008 à la suite de la réforme comptable. Cette somme sert à l'inscription de provisions qui seront versées selon les modalités déterminées par le ministre des Finances et la présidente du Conseil du trésor.

Ces crédits 2009-2010 serviront à octroyer des subventions aux organismes scolaires des réseaux de l'éducation afin d'éliminer les effets négatifs des ajustements comptables sur les déficits cumulés des réseaux attribuable à la mise aux normes conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Les deux dépenses majeures ayant l'effet le plus important sur la situation financière sont celles découlant des banques de congés maladies et vacances et celles relatives à la méthode de comptabilisation des immobilisations.

Les subventions prendront la forme d'écritures comptables de redressement de la dette nette du 1^{er} avril 2008 dans chaque établissement des réseaux des commissions scolaires, collèges et universités.

Les crédits requis concernant cette provision s'élèvent à 4 307,4 M\$ et se répartissent entre les réseaux scolaires :

- commissions scolaires 3 349,0 M\$
- collèges 840,4 M\$
- universités 118,0 M\$

Le budget 2010-2011 est réparti entre le programme 01 – Administration et consultation pour 14,8 M\$ (9,5 %) et le programme 03 – Aide financière aux études pour 140,9 M\$ (90,5 %).

PROGRAMME 01

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 01 - Administration et consultation

DESCRIPTION

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

<u>ÉLÉMENTS</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
01- Direction	11 518,1	11 699,0	180,9	1,6
02- Information, communication et administration	78 613,3	79 473,1	859,8	1,1
03- Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	36 739,2	37 464,6	725,4	2,0
04- Administration de l'enseignement supérieur	11 025,6	10 961,2	(64,4)	(0,6)
05- Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	9 484,2	9 258,3	(225,9)	(2,4)
06- Conseil supérieur de l'éducation	2 775,0	2 793,1	18,1	0,7
07- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 596,1	2 529,5	(66,6)	(2,6)
08- Administration du loisir et du sport	5 643,3	5 376,4	(266,9)	(4,7)
Total du programme 01	<u>158 394,8</u>	<u>159 555,2</u>	<u>1 160,4</u>	0,7
 <u>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</u>				
- Immobilisations	16 578,3	14 765,5	(1 812,8)	(10,9)
TOTAL:	<u>16 578,3</u>	<u>14 765,5</u>	<u>(1 812,8)</u>	(10,9)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 01 - Administration et consultation

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

Divers ajustements relatifs à la rémunération

- | | |
|--|-----------|
| - Avancement d'échelons et autres rémunérations | 809,6 |
| - Autres ajustements salariaux (incluant les contributions de l'employeur) | 3 037,6 |
| - Financement des départs à la retraite (49 ETC) | (2 150,0) |

Divers ajustements relatifs au fonctionnement

- | | |
|--|-----------|
| - Réduction paramétrique de 6% | (2 307,4) |
| - Autres ajustements (incluant la croissance du coût des loyers de la SIQ) | 1 770,6 |

TOTAL

1 160,4

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 01 - Administration et consultation

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération	85 689,1	87 386,3	1 697,2	2,0
Fonctionnement	69 541,8	69 005,0	(536,8)	(0,8)
Transfert	3 163,9	3 163,9	0,0	0,0
Total du programme 01	<u>158 394,8</u>	<u>159 555,2</u>	<u>1 160,4</u>	0,7

POUR CHACUN DES ÉLÉMENTS, LES VARIATIONS S'EXPLIQUENT PAR LES FACTEURS SUIVANTS :

<u>ÉLÉMENTS</u>	<u>Divers ajust. - rém.</u>	<u>Divers ajust. - fonct.</u>	<u>TOTAL</u>
01- Direction	384,5	(203,6)	180,9
02- Information, communications et administration	850,8	9,0	859,8
03- Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	654,6	70,8	725,4
04- Administration de l'enseignement supérieur	79,3	(143,7)	(64,4)
05- Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	(115,9)	(110,0)	(225,9)
06- Conseil supérieur de l'éducation	54,0	(35,9)	18,1
07- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	(28,7)	(37,9)	(66,6)
08- Administration du loisir et du sport	(181,4)	(85,5)	(266,9)
Total au programme 01	<u>1 697,2</u>	<u>(536,8)</u>	<u>1 160,4</u>

PROGRAMME 02

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 02 - Formation en tourisme et hôtellerie

DESCRIPTION

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

<u>ÉLÉMENT</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
01- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	23 427,1	23 749,0	321,9	1,4
Total du programme 02	<u>23 427,1</u>	<u>23 749,0</u>	<u>321,9</u>	<u>1,4</u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 02 - Formation en tourisme et hôtellerie

Élément 01 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	23 427,1	23 749,0	321,9	1,4
Total de l'élément 01	<u>23 427,1</u>	<u>23 749,0</u>	<u>321,9</u>	1,4

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Remboursement de l'emprunt autorisé (capital et intérêt) concernant les travaux de requalification de l'immeuble	378,7
- Divers ajustements (financement des départs à la retraite, avancement d'échelons, etc.)	(56,8)
	<u>321,9</u>

PROGRAMME 03

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 03 - Aide financière aux études

DESCRIPTION

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

<u>ÉLÉMENTS</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
01- Bourses consécutives aux prêts	414 771,7	431 207,0	16 435,3	4,0
02- Intérêts et remboursements aux banques	72 301,1	56 662,8	(15 638,3)	(21,6)
03- Autres bourses	17 914,2	17 914,2		
04- Administration de l'aide financière aux études	26 389,9	26 148,0	(241,9)	(0,9)
Total du programme 03	<u>531 376,9</u>	<u>531 932,0</u>	<u>555,1</u>	0,1

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

- Immobilisations	1 983,5	2 341,3	357,8	18,0
- Prêts, placements et avances	138 600,0	138 600,0		
TOTAL:	<u>140 583,5</u>	<u>140 941,3</u>	<u>357,8</u>	0,3

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

Programme 03 - Aide financière aux études
Élément 01 - Bourses consécutives aux prêts

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	414 771,7	431 207,0	16 435,3	
Total de l'élément 01	<u><u>414 771,7</u></u>	<u><u>431 207,0</u></u>	<u><u>16 435,3</u></u>	4,0

EXPLICATION DE LA VARIATION (000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Ajustement relatif à la hausse des frais de scolarité	5 211,3
- Autres variations des bourses consécutives aux prêts (variation des clientèles et autres)	11 224,0
	<u><u>16 435,3</u></u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 03 - Aide financière aux études
Élément 03 - Autres bourses

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	17 914,2	17 914,2		
Total de l'élément 03	<u><u>17 914,2</u></u>	<u><u>17 914,2</u></u>		

Les autres bourses comprennent :

- Bourses aux étudiantes et aux étudiants étrangers;
- Bourses aux permanentes et aux permanents élus d'associations étudiantes nationales;
- Programme études-travail;
- Programme d'allocations pour les besoins particuliers des étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 03 - Aide financière aux études
Élément 04 - Administration de l'aide financière aux études

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération	13 889,5	14 079,7	190,2	
Fonctionnement	12 500,4	12 068,3	(432,1)	
Transfert				
Total de l'élément 04	<u><u>26 389,9</u></u>	<u><u>26 148,0</u></u>	<u><u>(241,9)</u></u>	(0,9)

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

- Immobilisations	1 983,5	2 341,3	357,8	18,0
-------------------	---------	---------	-------	------

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Avancement d'échelons et autres rémunérations	111,4
- Autres ajustements salariaux	628,8
- Financement des départs à la retraite (11 ETC)	(550,0)
- Réduction paramétrique de 6%	(432,1)
	<u><u>(241,9)</u></u>

PROGRAMME 04

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

DESCRIPTION

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

<u>ÉLÉMENTS</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
01- Commissions scolaires	6 611 582,4	6 764 725,4	153 143,0	2,3
02- Commissions scolaires à statut particulier	247 726,2	260 802,6	13 076,4	5,3
03- Service de la dette des commissions scolaires	593 368,7	602 022,9	8 654,2	1,5
04- Enseignement privé	465 527,9	473 618,0	8 090,1	1,7
05- Soutien à des partenaires en éducation	51 236,7	53 464,0	2 227,3	4,3
06- Aide au transport scolaire	297 653,2	297 230,9	(422,3)	(0,1)
Total du programme 04	<u>8 267 095,1</u>	<u>8 451 863,8</u>	<u>184 768,7</u>	2,2
 <u>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</u>				
- Prêts, placements et avances *	3 349 000,0		(3 349 000,0)	
TOTAL:	<u>3 349 000,0</u>		<u>(3 349 000,0)</u>	
 <u>CRÉDITS</u>	 <u>11 616 095,1</u>	 <u>8 451 863,8</u>	 <u>(3 164 231,3)</u>	

* Le budget d'investissements 2009-2010 inclut, au titre de "Prêts, placements et avances", les crédits requis conformément à la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) afin de pourvoir à des dépenses d'organismes du réseau de l'éducation inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2008 à la suite de la réforme comptable. Cette somme sert à l'inscription de provisions qui seront versées selon les modalités déterminées par le ministre des Finances et la présidente du Conseil du trésor.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 \$)**

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Ajustements salariaux et autres coûts de rémunération	99 034,3
- Poursuite de la Stratégie d'action sur la persévérance et la réussite scolaires	23 488,0
- Plan d'action pour le soutien des élèves à risque et des EHDAA	10 656,0
- Financement du solde des développements 2009-2010	16 453,1
- Service de la dette	8 654,1
- Autres facteurs de croissance (annualisation de l'année scolaire antérieure, fluctuation de l'effectif scolaire, alourdissement, investissements dans les commissions scolaires du Nord, revenus généraux, etc.)	26 483,2

TOTAL : 184 768,7

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 02 - Commissions scolaires à statut particulier

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	247 726,2	260 802,6	13 076,4	
Total de l'élément 02	<u><u>247 726,2</u></u>	<u><u>260 802,6</u></u>	<u><u>13 076,4</u></u>	5,3

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Ajustements salariaux et autres coûts de rémunération	1 765,4
- Financement du solde des développements 2009-2010	36,0
- Autres facteurs de croissance (annualisation de l'année scolaire antérieure, fluctuation de l'effectif scolaire, alourdissement, investissement dans les commissions scolaires du Nord, etc.)	11 275,0
	<u><u>13 076,4</u></u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 03 - Service de la dette des commissions scolaires

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	593 368,7	602 022,9	8 654,2	
Total de l'élément 03	<u><u>593 368,7</u></u>	<u><u>602 022,9</u></u>	<u><u>8 654,2</u></u>	1,5

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Augmentation résultant de la réévaluation au titre de remboursement de capital, des intérêts et de la contribution au fonds d'amortissement	8 654,2
	<u><u>8 654,2</u></u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 04 - Enseignement privé

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	465 527,9	473 618,0	8 090,1	
Total de l'élément 04	<u><u>465 527,9</u></u>	<u><u>473 618,0</u></u>	<u><u>8 090,1</u></u>	1,7

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Ajustements salariaux et autres coûts de rémunération	6 273,8
- Financement du solde des développements 2009-2010	1 286,8
- Autres facteurs de croissance (annualisation de l'année scolaire antérieure, fluctuation de l'effectif scolaire, etc.)	529,5

8 090,1

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 05 - Soutien à des partenaires en éducation

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	51 236,7	53 464,0	2 227,3	
Total de l'élément 05	<u>51 236,7</u>	<u>53 464,0</u>	<u>2 227,3</u>	4,3

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Révision des besoins du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)	854,6
- Révision du niveau des besoins de certaines activités	1 372,7
	<u>2 227,3</u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 06 - Aide au transport scolaire

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	297 653,2	297 230,9	(422,3)	
Total de l'élément 06	<u><u>297 653,2</u></u>	<u><u>297 230,9</u></u>	<u><u>(422,3)</u></u>	(0,1)

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Divers facteurs (annualisation de l'année scolaire antérieure, fluctuation de l'effectif scolaire, etc.)	(422,3)
	<u><u>(422,3)</u></u>

PROGRAMME 05

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 05 - Enseignement supérieur

DESCRIPTION

Ce programme vise à rendre accessibles, aux étudiantes et aux étudiants des réseaux collégial et universitaire, les services d'enseignement, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

<u>ÉLÉMENTS</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
01- Cégeps	1 535 233,7	1 572 583,4	37 349,7	2,4
02- Universités	2 480 861,6	2 535 817,5	54 955,9	2,2
03- Enseignement privé au collégial	104 733,7	107 208,0	2 474,3	2,4
04- Service de la dette des cégeps	202 410,3	202 562,5	152,2	0,1
05- Service de la dette des universités	344 150,8	333 611,0	(10 539,8)	(3,1)
06- Soutien à des partenaires en éducation	6 284,5	5 284,5	(1 000,0)	(15,9)
Total du programme 05	<u>4 673 674,6</u>	<u>4 757 066,9</u>	<u>83 392,3</u>	1,8
 <u>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</u>				
- Prêts, placements et avances *	958 400,0		(958 400,0)	
TOTAL:	<u>958 400,0</u>		<u>(958 400,0)</u>	
 <u>CRÉDITS</u>	 <u>5 632 074,6</u>	 <u>4 757 066,9</u>	 <u>(875 007,7)</u>	

* Le budget d'investissements 2009-2010 inclut, au titre de "Prêts, placements et avances" les crédits requis conformément à la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) afin de pourvoir à des dépenses d'organismes du réseau de l'éducation inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2008 à la suite de la réforme comptable. Cette somme sert à l'inscription de provisions qui seront versées selon les modalités déterminées par le ministre des Finances et la présidente du Conseil du trésor.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 05 - Enseignement supérieur

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 \$)**

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Ajustements salariaux et autres coûts de rémunération	25 456,1
- Variation des clientèles	46 268,1
- Nouveaux engagements 2010-2011	3 521,8
- clientèles émergentes	
- plan d'amélioration du français	
- Services de la dette (collégial et universitaire)	(10 387,6)
- Autres facteurs de croissance (annualisation de l'année scolaire antérieure et autres ajustements)	18 533,9

TOTAL : 83 392,3

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 02 - Universités

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	2 480 861,6	2 535 817,5	54 955,9	
Total de l'élément 02	<u><u>2 480 861,6</u></u>	<u><u>2 535 817,5</u></u>	<u><u>54 955,9</u></u>	2,2
<u>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</u>				
- Prêts, placements et avances*	118 000,0		(118 000,0)	
<u>CRÉDITS</u>	<u><u>2 598 861,6</u></u>	<u><u>2 535 817,5</u></u>	<u><u>(63 044,1)</u></u>	

EXPLICATION DE LA VARIATION (000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Ajustements salariaux et autres coûts de rémunération	12 094,7
- Variation des clientèles	33 267,9
- Nouveaux engagements 2010-2011 : clientèles émergentes	605,1
- Autres facteurs de croissance (annualisation de l'année scolaire antérieure et autres ajustements)	8 988,2

54 955,9

* Le budget d'investissement 2009-2010 inclut, au titre de "Prêts, placements et avances", les crédits requis conformément à la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) afin de pourvoir à des dépenses d'organismes du réseau de l'éducation inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2008 à la suite de la réforme comptable. Cette somme sert à l'inscription de provisions qui seront versées selon les modalités déterminées par le ministre des Finances et la présidente du Conseil du trésor.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 03 - Enseignement privé au collégial

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	104 733,7	107 208,0	2 474,3	
Total de l'élément 03	<u>104 733,7</u>	<u>107 208,0</u>	<u>2 474,3</u>	2,4

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Ajustements salariaux et autres coûts de rémunération	693,3
- Variation des clientèles	558,9
- Nouveaux engagements 2010-2011	284,5
- clientèles émergentes	
- plan d'amélioration du français	
- Autres facteurs de croissance (annualisation de l'année scolaire antérieure et autres ajustements)	937,6

2 474,3

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 04 - Service de la dette des cégeps

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	202 410,3	202 562,5	152,2	
Total de l'élément 04	<u><u>202 410,3</u></u>	<u><u>202 562,5</u></u>	<u><u>152,2</u></u>	0,1

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Augmentation résultant de la réévaluation au titre de remboursement de capital, des intérêts et de la contribution au fonds d'amortissement	152,2
	<u><u>152,2</u></u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 05 - Service de la dette des universités

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	344 150,8	333 611,0	(10 539,8)	
Total de l'élément 05	<u><u>344 150,8</u></u>	<u><u>333 611,0</u></u>	<u><u>(10 539,8)</u></u>	(3,1)

EXPLICATION DE LA VARIATION (000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Diminution résultant de la réévaluation au titre de remboursement de capital, des intérêts et de la contribution au fonds d'amortissement	(10 539,8)
	<u><u>(10 539,8)</u></u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
(000 \$)

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 06 - Soutien à des partenaires en éducation

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	6 284,5	5 284,5	(1 000,0)	
Total de l'élément 06	<u><u>6 284,5</u></u>	<u><u>5 284,5</u></u>	<u><u>(1 000,0)</u></u>	(15,9)

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Révision du niveau des besoins de certaines activités	(1 000,0)
	<u><u>(1 000,0)</u></u>

PROGRAMME 06

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 06 - Développement du loisir et du sport

DESCRIPTION

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

<u>ÉLÉMENTS</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
01- Promotion du loisir et de l'action bénévole	37 872,9	37 872,9		
02- Promotion du sport et de la sécurité et recherche	27 422,4	25 672,4	(1 750,0)	(6,4)
Total du programme 06	<u>65 295,3</u>	<u>63 545,3</u>	<u>(1 750,0)</u>	(2,7)

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Non récurrence du financement accordé au comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN)	(1 750,0)
---	-----------

TOTAL : (1 750,0)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 06 - Développement du loisir et du sport

Élément 01 - Promotion du loisir et de l'action bénévole

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	37 872,9	37 872,9		
Total de l'élément 01	<u><u>37 872,9</u></u>	<u><u>37 872,9</u></u>	<u><u> </u></u>	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 06 - Développement du loisir et du sport

Élément 02 - Promotion du sport et de la sécurité et recherche

<u>SUPERCATÉGORIES</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
Rémunération				
Fonctionnement				
Transfert	27 422,4	25 672,4	(1 750,0)	(6,4)
Total de l'élément 02	<u><u>27 422,4</u></u>	<u><u>25 672,4</u></u>	<u><u>(1 750,0)</u></u>	<u><u>(6,4)</u></u>

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Non récurrence du financement accordé au comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) (1 750,0)

TOTAL : (1 750,0)

PROGRAMME 07

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

(000 \$)

Programme 07 - Régimes de retraite

DESCRIPTION

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ainsi qu'à celui des enseignants (RRE) applicables au personnel des réseaux.

<u>ÉLÉMENTS</u>	<u>Budget de dépenses 2009-2010</u>	<u>Budget de dépenses 2010-2011</u>	<u>Variation</u>	%
01- Régime de retraite des enseignants	93 020,2	93 020,2		
02- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	630 228,0	638 169,5	7 941,5	1,3
03- Régime de retraite du personnel d'encadrement	85 118,8	86 145,8	1 027,0	1,2
Total du programme 07	<u><u>808 367,0</u></u>	<u><u>817 335,5</u></u>	<u><u>8 968,5</u></u>	1,1

EXPLICATION DE LA VARIATION

(000 \$)

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Ajustements prévus à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et la progression salariale du personnel des réseaux.	8 968,5
TOTAL:	<u><u>8 968,5</u></u>